

Directives pour le renouvellement annuel de la certification

La version actuellement en vigueur du 1er septembre 2023 de la politique de renouvellement de la certification annuelle est disponible sous « Annual Certification Renewal Policy ».

Nous avons résumé pour vous les principaux points de cette réglementation.

1. **Suppression du statut « inactif »** et de la possibilité de réactiver la certification par le biais du « reinstatement process ».
2. Prolongation de la « **Grace Period** » d'un à deux ans.
3. Après deux ans, la certification est mise au statut « **Revoked** ».

Les personnes dont la certification est au statut « **Grace Period** » doivent vérifier sur theiia.org jusqu'à quelle date leur « **Grace Period** » est valable, puis finaliser le « **Reinstatement Process** » en temps utile afin de ne pas perdre leur certification.

Celles dont la certification est au statut « **Revoked** » doivent, dans le cadre du « **Recertification Process** », repasser la partie 1 de l'examen, y compris le paiement de l'ensemble des frais, afin de la rétablir.

- Aucune recertification n'est prévue pour CCSA, CFSA, CGAP et QIAL.

Statut « **Retired** »

- Pour mettre votre certification au statut « **Retired** », votre CIA doit d'abord être mis au statut « **Active** ».
- Le statut « **Retired** » ne permet plus de réactivation après deux ans.
- Les personnes dont la certification se trouve depuis plus de deux ans au statut « **Retired** » doivent suivre le « **Recertification Process** » afin de retrouver leur désignation CIA ou CRMA.

Nous vous invitons à vous connecter à l'adresse ccms.theiia.org afin de vérifier le statut de votre certification et d'y effectuer les démarches nécessaires avant le **31 décembre** de chaque année. Veuillez également veiller à ce que vos données dans le CCMS soient à jour afin de recevoir les e-

mails générés automatiquement par IIA Global et de ne manquer aucun délai. Il relève de la responsabilité du titulaire de la certification d'obtenir les CPE requis et de renouveler sa ou ses certifications chaque année, conformément à la politique de renouvellement de l'IIA.

Remarque : Le statut est utilisé par IIA Global à des fins de certification et est indépendant de l'adhésion à l'IIA Switzerland. Nous vous accompagnons toutefois dans le processus de recertification et proposons des conditions préférentielles. Le reporting des CPE auprès de l'IIA Global est gratuit pour nos membres.

CPE excédentaires

Les CPE excédentaires peuvent être reportés à l'année suivante (20 CPE maximum pour les CIA et 10 CPE maximum pour les autres certifications).

Points d'éthique

La déclaration obligatoire de deux CPE en éthique par an reste en vigueur. IIA Switzerland propose plusieurs possibilités pour les acquérir : consultez [le programme des séminaires](#).